



Communiqué du 26 février 2008

Chantal demande le droit de mourir paisiblement entourée de l'amour des siens ; mais la loi française ne lui permet que de souffrir

La télévision nous a livré, hier soir (lundi 25 février, France 3, 19/20), le douloureux témoignage d'une femme habitant près de Dijon, très gravement atteinte par une maladie incurable et dégénérative rare, pour laquelle la médecine se déclare parfaitement impuissante. Alors que la loi française lui reconnaît le droit de se suicider (dépenalisation de l'acte suicidaire en 1810), elle en appelle à l'humanisme des médecins et des responsables politiques français afin que, d'une manière ou d'une autre, chez elle, sans souffrance ni violence, elle puisse partir en paix, entourée de ceux qu'elle aime et qui la soutiennent dans sa démarche ainsi que de ses objets familiers.

Mais parce qu'une poignée d'individus aveuglés par leur propre philosophie de la vie imposent à la société française tout entière leur conception de la fin de vie, cette femme est condamnée soit à souffrir atrocement chez elle, jusqu'à ce qu'une mort lente et dégradante l'arrache à la vie, soit à être séparée des siens pour être placée dans un établissement-mouroir dans lequel elle ne souhaite pas séjourner.

Alors que la Belgique, les Pays-Bas et, depuis la semaine dernière, le Luxembourg, pays démocratiques et respectueux des différences, ont légalisé l'euthanasie, alors que la Suisse autorise le suicide assisté, alors que les sondages constants indiquent que près de 80 % des Français réclament une loi de liberté qui permette à chacun de choisir les conditions de sa propre fin de vie, alors qu'une grande campagne de sensibilisation des parlementaires a été initiée par l'ADMD, l'ADMD réclame l'ouverture d'un grand débat, pluraliste et sans tabou, pour finalement accorder à chacun le droit de mourir dignement, ainsi qu'il le souhaite.

Dans le cas présent, cette femme ne réclame rien d'autre que de ne plus souffrir et de ne plus faire souffrir ceux qu'elle aime.

Une délégation de l'ADMD, conduite par Jean-Luc Romero, se rendra à ses côtés dans les tout prochains jours.